VOLTMAX SARL
7 Pl. de l'Indépendance
4418 Soleuvre

Register: B270450
VAT number: LU34874947
Business permit No.: 10153228/2, 10153228/3

RÈGLEMENT DE LA PROMOTION
Black Friday Voltmax - Zaptec Go avec installation pour 1,17 € TTC

§1. Organisateur

1. L'organisateur de la promotion est Voltmax Sàrl, dont le siège social est situé au 7 Pl. de l'Indépendance, 4418 Soleuvre, immatriculée sous le numéro B270450, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

2. Contact pour la promotion : 26 33 86, info@voltmax.lu.

3. La promotion s'applique aux installations photovoltaïques réalisées par l'Organisateur au Luxembourg.

§2. Période de validité

1. La promotion concerne les contrats conclus du 1er au 30 novembre 2026 inclus, ou jusqu'à épuisement du stock de 10 bornes de recharge, selon la première de ces échéances.

2. La communication relative à la promotion débute le 30 octobre 2026.

3. La participation à la promotion est déterminée par la date de conclusion du contrat par les deux parties. La date d'installation est convenue au cas par cas et peut être postérieure à la fin de la promotion.

4. Toute prolongation de la promotion fera l'objet d'une annonce distincte. En l'absence d'une telle annonce, la promotion prend fin le 30 novembre 2026.

§3. Conditions de participation et quantité limitée

1. Peut bénéficier de la promotion tout client qui conclut, pendant sa période de validité, un contrat d'achat avec l'Organisateur portant sur une installation photovoltaïque équipée de panneaux Jolywood dont la puissance nominale totale des modules est supérieure à 5,5 kWc.

2. Les installations d'une puissance inférieure à 5,5 kWc ne remplissent pas les conditions de la promotion.

3. Le stock promotionnel comprend 10 bornes de recharge Zaptec Go. La promotion s'applique aux 10 premiers clients qui remplissent les conditions et signent un contrat incluant l'achat de la borne au prix promotionnel.

4. L'Organisateur peut augmenter cette quantité à sa discrétion.

5. L'ordre de conclusion des contrats par les deux parties détermine l'attribution des bornes de recharge.

6. Le simple fait d'envoyer une demande, de laisser ses coordonnées ou de recevoir un devis ne réserve pas de borne de recharge.

7. Chaque client peut bénéficier de la promotion une seule fois et acheter une seule borne au prix promotionnel.

8. L'octroi de l'avantage promotionnel est confirmé dans le contrat. L'Organisateur informe le client de la disponibilité du stock avant la conclusion du contrat.

9. La promotion ne s'applique pas aux contrats conclus avant le 1er novembre 2026.

§4. Prix et prestations comprises

1. Tout client remplissant les conditions de la promotion peut acheter une borne de recharge Zaptec Go, ou une borne de remplacement fournie conformément au présent article, au prix de 1,17 € TTC.

2. Le prix comprend l'appareil, la livraison, l'installation, les matériaux nécessaires à l'installation convenue et la mise en service de la borne sur le site de l'installation photovoltaïque.

3. La borne est installée et mise en service en même temps que l'installation photovoltaïque ou, pour des raisons techniques, organisationnelles ou réglementaires, à une date antérieure convenue avec le client, sans frais supplémentaires pour les prestations couvertes par la promotion.

4. Avant la conclusion du contrat, l'Organisateur vérifie les conditions techniques et convient avec le client de l'emplacement et des modalités d'installation de la borne.

5. Le prix promotionnel et les prestations comprises sont confirmés dans le contrat et les documents de vente.

6. Cette promotion ne garantit pas la recharge automatique à partir du surplus d'énergie solaire. Cette fonction peut nécessiter des équipements supplémentaires et une configuration adaptée.

7. L'avantage promotionnel ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres produits.

8. Pour des raisons de disponibilité ou de conformité aux exigences légales ou techniques applicables, l'Organisateur peut remplacer la Zaptec Go par une borne offrant des caractéristiques techniques, des fonctionnalités et une couverture de garantie équivalentes ou supérieures, au même prix promotionnel et sans frais d'installation supplémentaires. Le client en sera informé par écrit avant l'installation. Toute modification substantielle des fonctionnalités convenues ou des conditions d'utilisation nécessite le consentement exprès préalable du client.

§5. Cumul avec d'autres promotions

1. La promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions.

2. Les modalités d'un éventuel cumul d'avantages doivent être présentées au client avant la conclusion du contrat.

§6. Modification ou fin du contrat

1. Si une modification du projet convenue avec le client entraîne le non-respect des conditions de la promotion, les parties conviennent par écrit, avant l'acceptation de la promotion, des conséquences de cette modification sur l'achat de la borne.

2. L'Organisateur ne facture pas automatiquement un prix de l'appareil ou de l'installation qui n'a pas été convenu avec le client.

3. En cas de rétractation ou de fin du contrat, le règlement des sommes dues s'effectue conformément aux dispositions applicables et aux conditions contractuelles. Le présent règlement ne limite pas les droits légaux du client.

§7. Réclamations et données à caractère personnel

1. Les réclamations relatives à la promotion peuvent être adressées à info@voltmax.lu ou envoyées par écrit à l'adresse de l'Organisateur.

2. La réclamation doit comporter une description du problème et les coordonnées du client. L'indication du numéro de contrat facilitera son traitement.

3. L'Organisateur répond dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la réception de la réclamation.

4. La promotion ne limite ni les droits légaux du client relatifs à la conformité des biens au contrat, ni les droits découlant de la garantie accordée.

5. Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la politique de confidentialité disponible à l'adresse https://voltmax.lu/privacy-policy/. La participation à la promotion ne nécessite pas de consentement à des actions marketing supplémentaires.

§8. Dispositions finales

1. Le règlement est disponible sur https://voltmax.lu et est mis à la disposition du client avant la conclusion du contrat.

2. Les modifications du règlement ne portent pas atteinte aux droits acquis par les clients au titre des contrats conclus.

3. Le présent règlement n'exclut ni ne limite les droits impératifs des consommateurs.